

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82- présents titulaires : 51- présents suppléants : 2

procurations: 5votants: 58

- suffrages exprimés : 58

- abstentions : 0 - pour : 58

- contre: 0

DELIBERATION n° 2024/191

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants: Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Karine MEDOUS, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Bernard COLOMES, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), Alain PIASER, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Romain CAUCHOIS, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Danielle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, André QUINON, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Bernard PLANO, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Jean-François GUERINAUD, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Véronique MAZOUE, Christiane ROTGE, Elisa PANOFRE, Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

**Titulaires ayant donné procuration :** Monique KATZ à Fabienne ROYO, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID à Catherine CORREGE et Gérard SABATHIE à Pierre DUMAINE.

Absents excusés: Bruno FOURCADE, Maurice LOUDET, Jean-Marc BEGUE, Jean-Marie VIGNES, Noël ABADIE, Michel DABAT, Patricia CORREGE, Serge SOHIER, Nathalie SALCUNI, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Cindy SIBE, Sandrine DURAN, Isabelle ORTE, Chrystelle MAUPAS, Joëlle VIGNEAUX, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, Aimé COURTADE et Jean-Paul COMPAGNET.

<u>Objet</u>: Ressources humaines – Mutualisation : signature d'une convention de mise à disposition du service secrétariat comptabilité auprès de la commune de Bettes

Monsieur le Président propose de renouveler la convention de mise à disposition du service comptable de la CCPL auprès de la commune de Bettes, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le service comptable est mis à disposition pour une durée annuelle de 70 heures, à un coût unitaire horaire de 25€.

Le coût unitaire horaire est calculé sur la base des charges de personne se dus servicione de montaine et comptables aux communes, constaté au vu de l'organigramme des servicione de l'organigramme des servicione de l'organigramme des servicione de l'organigramme des servicione de l'organigramme des serviciones de l'organigramme de servicione de l'organigramme de l'organization de l'organization

des derniers comptes administratifs, actualisées des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année.

Le remboursement des frais sera opéré sur la base d'un titre de recettes qui sera émis par la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan trimestriellement, et qui sera justifié par un relevé des charges.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

## DECIDE

de signer la convention de mise à disposition du service comptable avec la commune de Bettes suivant les modalités exposées précédemment, ainsi que tout document afférent.

> Le Président **Bernard PLANO**

Le secrétaire de séance Pierre DUMAINE

10 DEC. 2024 Publiée le

Accusé de réception en préfecture 065-200070787-20241126-2024-191-DE Date de télétransmission : 10/12/2024 Date de réception préfecture : 10/12/2024